







AVIS PUBLIC

En vertu de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-419 Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE:

Que lors de la séance ordinaire prévue le 10 octobre 2023, à 19 h 30, au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie adoptera le règlement numéro 2023-419 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés*.

Ce règlement porte notamment sur les éléments suivants :

- → Abrogation du règlement numéro 2012-293 et les règlements le modifiant
- → Adoption du règlement numéro 2023-419 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés :

Article 1 : Dispositions déclaratoires et interprétatives

Article 2: Terminologie

Article 3: Application du code

Article 4: Valeurs

Article 5 : Règles déontologiques Article 6 : Mécanisme de prévention

Article 7 : Mécanisme d'application, de contrôle et de sanction

Article 8 : Remplacement Article 9 : Entrée en vigueur

Que ce règlement peut être consulté sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie ou au centre administratif de la MRC au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE 4^E JOUR D'OCTOBRE 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

MRC de La Haute-Gaspésie

MRC DELA HAUTE-GASPÉSIE MONTS ET MERVEILLES

greffe@hautegaspesie.com
Téléphone: 418 763-7791

www.hautegaspesie.com
Télécopieur: 418 763-7737